

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 3099)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 190

présenté par
Mme Descamps-Crosnier

ARTICLE 24 G

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« et cumulée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une redondance.